



GenCap
Outre-Mer

FIP



Generis Capital
Partners

Le FIP GenCap Outre-Mer c'est :

➔ Participer au financement de la croissance des PME des Départements et Collectivités d'Outre-Mer :



GUADELOUPE

L'objectif de la Guadeloupe a toujours été de marier le respect de la qualité de l'environnement avec un développement économique maîtrisé. Aujourd'hui l'économie de l'île se caractérise par une floraison de petites entreprises œuvrant aussi bien dans l'industrie que dans les services. Le tourisme vert reste un secteur important. Cette réalité n'empêche pas l'émergence de grands projets structurants : le Port en Eau Profonde de Pointe à Pitre, la mise en place d'une filière intégrée de traitement des déchets avec une plateforme multi filières à la Gabarre, un secteur des énergies renouvelables à fort potentiel.



GUYANE

Les activités spatiales de la Guyane (Kourou) rejaillissent sur l'ensemble de l'économie de la région, notamment grâce à la sous-traitance assurée par les entreprises de la région. Par ailleurs, un plan de développement concerté a été élaboré pour tout le secteur du bois. Avec ses 350 km de façade maritime, la pêche est un secteur important de l'économie guyanaise.



MARTINIQUE

La Martinique dispose de nombreuses opportunités économiques, que ce soit dans les domaines environnementaux (assainissement ou mise en production de sources d'énergie renouvelable) ou industriels. Le rhum (agricole et industriel) est le premier produit d'exportation de l'industrie agroalimentaire devant les boissons non alcoolisées (eaux en bouteilles). Ces éléments sont d'ailleurs étroitement liés à la valorisation du produit touristique Martinique, dont la relance entraînera des effets induits sur les autres secteurs économiques. Une maison de l'innovation et du numérique, ainsi qu'une maison de l'entreprise sont en projet.





REUNION

Son activité repose sur le tourisme (de l'intérieur et non des plages) et sur des productions locales, dont la production de sucre.

L'industrie des biens d'équipements à La Réunion se caractérise par la place dominante des fabricants d'équipements mécaniques. Secteur orienté vers la construction, il est composé pour l'essentiel d'entreprises fabriquant des éléments en métal. On y trouve également des producteurs de chauffe-eau solaires et de panneaux photovoltaïques.



MAYOTTE

Le tourisme constitue pour Mayotte l'un des secteurs d'activité présentant le plus grand potentiel de création de valeur ajoutée et d'emploi. Un schéma directeur d'aménagement touristique pour Mayotte a été mis au point, en vue d'atteindre un objectif de 120 000 à 150 000 visiteurs par an à l'horizon 2020, contre 53 000 actuellement.



SAINT-BARTHELEMY

Des estimations du CEROM* évaluent, pour 2010, le PIB de Saint-Barthélemy à près de 26 000€ par habitant, et le taux de chômage à 3,2% contre 9,2% en métropole. L'économie de l'île est fondée sur un tourisme résidentiel et de haut de gamme en hôtels ou villas de location.

* Comptes économiques rapides pour l'Outre-Mer.



SAINT-MARTIN

L'activité économique s'articule autour des secteurs des services marchands non financiers, du commerce et du B.T.P. Sur les 5 681 entreprises recensées en 2007, 26.1% exerçaient une activité de services aux entreprises, 24.9% dans le commerce, 17.4% dans l'hôtellerie-restauration.





SAINT PIERRE ET MIQUELON

Les exportations sont principalement constituées de produits de la pêche. Le principal client est le Canada, faisant de l'Amérique du Nord le premier débouché de l'archipel.



NOUVELLE CALEDONIE

Deux secteurs dominent l'économie : l'extraction de nickel et le tourisme. Le nickel représente entre 20% et 40% des réserves mondiales et 9% de la production mondiale. En 2014, le minerai calédonien devrait représenter 15% de la production mondiale.



POLYNESIE FRANÇAISE

Le tourisme et la culture de la perle sont les principales activités économiques de ces îles. En 30 ans, la perliculture est devenue une activité essentielle avec 80% des exportations.



ILES WALLIS ET FUTUNA

L'importance de la zone économique exclusive (ZEE) du territoire (266 000 km²) devrait permettre le développement d'une flottille de pêche hauturière que la construction prochaine d'un port de pêche devrait faciliter.

Une réduction d'impôt sur le revenu de

42%⁽¹⁾

- Pour les résidents des Départements et Collectivités d'Outre-Mer cités. La réduction est de 18% pour les résidents de la métropole.

- Dans la limite des plafonds suivants ⁽²⁾ :

- 5.040€ pour un célibataire et
- 10.080€ pour un couple soumis à imposition commune

Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux) :

Nous attirons votre attention sur le fait que les avantages fiscaux cités sont en contrepartie d'un blocage des fonds pendant 6 ans minimum (8 ans maximum sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31/08/2020).

(1) Sous réserve de modification de la loi de finance 2013

(2) Correspondant à un investissement (hors droits d'entrée) de 12.000 euros pour un célibataire et de 24.000 euros pour un couple soumis à imposition commune.



➔ Une stratégie d'investissement en faveur du développement des PME de proximité et en particulier dans les secteurs suivants* :

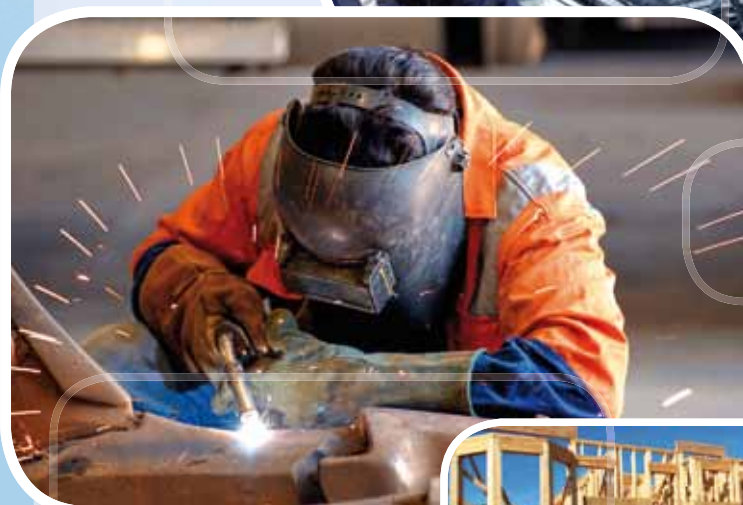
- Tourisme
- Logistique
- Transports
- Energies renouvelables et traitement des déchets
- Agroalimentaire, industrie et produits de la pêche
- Santé
- Industrie du bois
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Ressources naturelles

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds présente un risque de perte en capital et un risque lié à l'investissement non coté.

**sans pour autant que cela représente un quelconque engagement de la part de la société de gestion*

➔ Un processus de sélection et d'accompagnement spécifique :

- 1 Une présélection et une étude des dossiers en partenariat avec des acteurs économiques locaux.
- 2 Un accompagnement régulier de l'entrepreneur et de son projet.
- 3 Une action locale avec une vision orientée vers l'international : « agir localement, penser globalement ».
- 4 Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier du capital investissement.



Le FIP GenCap Outre-Mer est géré par Generis Capital Partners, société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'équipe de gestion est composée de professionnels du *private equity* et, notamment, dans l'investissement non coté, le développement industriel et l'entrepreneuriat en France.

Dépositaire :	RBC Dexia Investor Services Bank France
Gestionnaire :	Generis Capital Partners
CAC :	Corevise – Fidinter
Date d'agrément AMF :	20 septembre 2011
Période de souscription :	du 01/10/2011 au 30/12/2012
Valeur de la part :	1.000 euros
Souscription minimale :	1 part A
Durée d'investissement :	6 ans minimum (8 ans maximum sur décision de la société de gestion)
Frais de cession :	aucun
Valorisation :	Semestrielle (mars et septembre)

Frais

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier, et
- le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur de ce TFAM.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum ⁽¹⁾	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,625%	0,83%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4,60%	1,10%
Frais de constitution	0,094%	N/A
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,25%	N/A
Frais de gestion indirects	0%	N/A
Total	5,56% (2)	1,93%

Respect des critères d'investissement au 15/09/2011

Fonds	Date de constitution	Pourcentage d'investissement de l'actif total en titres éligibles au quota au 15/09/2011	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60% en titres éligibles
FCPI GenCap Avenir	11/06/2009	62%	10/09/2011
FIP GenCap Croissance	12/06/2009	61%	11/09/2011
FCPI GenCap Prioritaire	15/12/2009	40%	14/03/2012
FCPI UFF Innovation 9	04/12/2009	40%	03/03/2012

Avertissement : L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») attire votre attention sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement du Fonds, votre argent est bloqué jusqu'à la fin du terme du Fonds soit pendant une durée de six ans ou, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de deux ans, huit ans, soit au plus tard le 31 août 2020. Le Fonds, un fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détenez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

(1) Le TFAM est déterminé sur la durée de vie du FIP, y compris les éventuelles prorogations (soit une durée maximale de 8 ans)

(2) Conformément à l'arrêté du 1er août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif et valeurs mobilières ou fonds d'investissement.